



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 17 juillet 2023

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20230630-D20230013010-DE

VILLE DE MAMOUDZOU

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023.00130/2023 du 30/06/2023**

Nombre
de Conseillers en exercice : 49
de Présents : 31
de Votants : 41
Dont vote par procuration : 10
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la Salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 23 juin 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (31)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA, M. Mahamoudou AHAMADI, M. Anassi ALI, Mme Mariame ALI DITE NINA, M. Chamouine ATTOUMANE, Mme Marianne DAMARY, M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller délégué), M. Djmalidine HAIDAR, Mme Dhoimrat HALIDI, Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (Conseillère municipale), Mme Anzimiya HOUMADI, Mme Mariame KAMBI, M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseiller municipal), Mme Inayat KASSIM, Mme Nourainya LOUTOUFI, Mme Zoufati MADI, M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Said MALIDI MLIMI, M. Elyassir MANROUFOU, M. Soiyinri MHOUDHOIR, M. Said Djanfar MOHAMED, Mme Fatima Fayna M'SOILI, Mme Rabianti MVOULANA, M. Hamidani MZE MOGNE, Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI, M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO, M. Toiyifou RIDJALI, M. Mounib SOILIHI MOHAMED, M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU, Mme Anfiat TOUMBOU DANI

OBJET :

**Action volontariste dans le
cadre de la Politique de la
Ville**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 10/07/2023 que la convocation avait été faite le 23/06/2023.

Le Maire.

Absents : (7)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI, M. Jacques Martial HENRY, Mme Liza MAHAMOUDOU, Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI, Mme Zaïtouni ABDALLAH

Absents excusés : (1)

Mme Haoutha AHAMADA

Procuration : (10)

Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID donne pouvoir à M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Nourainya LOUTOUFI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 172 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;



Considérant que la dotation politique de la Ville est une aide de l'Etat à destination des communes connaissant des écarts de développement pour les accompagner à mettre en place des opérations tant dans le fonctionnement que l'investissement et ainsi équilibrer le développement de leurs territoires ;

Considérant que la dotation politique de la ville vient compléter, dans les quartiers prioritaires, le Contrat de ville Etat-Commune ;

Considérant que dans le cadre de sa mission de Politique de la ville, la ville de Mamoudzou prélève, sur son seul budget annuel, des crédits affectés à des opérations de Politique de la ville, notamment pour les quartiers ne faisant pas partie des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV) ;

Considérant qu'à ce titre, le conseil autorise le versement des subventions aux associations pour les actions suivantes :

- L'action « Développement de la médecine de proximité » proposée par l'association « Ensemble pour Votre Santé » présidée par le Docteur Martine EUTROPE visant à renforcer l'offre de santé sur le territoire par une subvention de **20 000 €** ;
- L'action « Option Musique pour Boboka » proposée par l'association « MUSIQUE A MAYOTTE » par la signature d'une convention triennale couvrant pour les années civiles 2023, 2024 et 2025 (trois années) pour **12 000 €** par an soit un total de 36 000 € pour les 3 années ;
- L'action « Etudier et vivre au Québec » proposée par « l'Association Mobilité Mayotte Québec » pour **12 000€** (2023) ;
- Le plan d'action en faveur de la santé environnementale présenté par l'association Mayendréleo MEMA de Tsoundzou pour **16 000 €** ;
- Action de sécurisation des écoles avec les associations des parents-relais, comme suit :

Associations	Lieux d'intervention	Montant de la subvention
As. Ouvoimoja de Mlimani	Passamainty –Mlimani	10 000 € (dix mille euros)
As. Educative Manguier Golden	Manguier – Golden	10 000 € (dix mille euros)
As. FAV Parents Relais Vahibé	Vahibéni 1 & 2	10 000 € (dix mille euros)
As. Majeledzéyo Tsoundzou 1	Tsoundzou 1 & 2	10 000 € (dix mille euros)
As. UDSFM	Doujani Maternelle et Primaire 1	10 000 € (dix mille euros)
As. Espoir et Réussite de Doujani	Doujani Primaire 2	10 000 € (dix mille euros)
Association Kawéni Bandrajou	Kawéni – Lycée des Lumières	10 000 € (dix mille euros)
As. Bouges-toi Pour ta Santé	Kawéni Maternelle et Poste	10 000 € (dix mille euros)
As. ACEKB	Kawén T12	10 000 € (dix mille euros)
As. Amies des îles	Kavani Sud.	10 000 € (dix mille euros)
As. Jeunesse Disma	Zone MAsakini et Disma	10 000 € (dix mille euros)
As. Msomo Watrou	Kawéni Lazérévouni	10 000 € (dix mille euros)
As. Des Parents d'Elèves de Mgombani	Mgombani	10 000 € (dix mille euros)
As. Djéma Za Léo Na Messo	Mtsapéré Bonovo	10 000 € (dix mille euros)
As. Wana Wa Moya	Mtsapéré Mro Wa Handra	10 000 € (dix mille euros)
As. ACEIIS	Bassin cavani	10 000 € (dix mille euros)
Association Fouraha Ndjéma	Kawéni Manga Télé	10 000 € (dix mille euros)
TOTAL 17 associations		170 000 € (cent soixante-dix mille euros)

Considérant que l'ensemble de ces versements, s'élève à **deux cent trente mille euros (230 000 €)**, sur les fonds propres du budget, dans le cadre des actions volontaristes de Mamoudzou pour la Politique de la ville hors quartiers prioritaires (QPV) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : D'autoriser le versement des subventions dans le cadre des actions volontaristes de Mamoudzou pour la Politique de la ville telles que décrite ci-dessus, pour un total de **deux cent trente mille euros (230 000 €)**.

Article 2 : D'inscrire ces dépenses au budget de la collectivité.

Article 3 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 03/07/2023

Le Maire

Le Maire de Mamoudzou
Pour le Maire, par Délegation
Le 1^{er} adjoint chargé de la Proximité Citoyenne,
de l'Eau, Assainissement
des Espaces Verts et des Équipements Publiques
Dhinourainé M. COLOMAIN TO



Abstention (0) :

Contre (0) :